



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2025_013
Du 9 janvier 2025

Portant sur une réglementation à la circulation et
au stationnement ainsi qu'une autorisation
d'occupation du domaine public

Services Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
☎ 05.62.28.48.31
✉ asvp@condom.org

Le Maire de CONDOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'article L 113-2 du Code de la Voirie Routière,

Vu les articles L 411-1 et L 411-6 du Code de la Route,

Vu les articles R 610-5, R 644-2 et 644-2-1 du Code Pénal,

Vu l'article L 2125-1 alinéa 1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande présentée le **9 janvier 2025** par

portant sur une réglementation liée à la circulation des véhicules et sur une autorisation d'occuper le domaine public au N°2 Rue Riguepeu 32100 Condom en raison d'une ouverture de tranchée pour la réalisation de travaux GRDF.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise est autorisée à occuper le domaine public communal,

CIRCULATION INTERDITE SAUF RIVERAINS

Rue Riguepeu

Du mercredi 12 février 2025 à 8h00 au vendredi 14 février 2025 à 17h00

➤ **Pour la mise en place des véhicules de chantier.**

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : **La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire avec l'affichage de l'arrêté 7 jours en amont.**

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CONDOM,
- Monsieur le Chef de Centre de Sapeurs-Pompiers de CONDOM,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.



Fait à Condom, le 9 janvier 2025
Le Maire,
Jean-François Rousse

**Le Directeur Général des Services
Thibault DUMARTIN**